



LYCEE PRIVE
SAINT THOMAS D'AQUIN
Etablissement catholique d'enseignement
sous contrat d'association avec l'Etat

**Fiche de préinscription
Seconde
2018/2019**

ELEVE

NOMPrénom :..... Sexe : M F
Né(e) le : Nationalité :
Lieu de Naissance (commune, département, Pays) :
Religion :
Frère ou sœur inscrit(e) dans l'établissement en 2017-18: Oui Non
Frère ou sœur ayant été inscrit à Saint Thomas d'Aquin, années d'inscriptions :

SCOLARITE DE L'ANNEE EN COURS

Classe : LV1 : LV2 : Option :
Etablissement : *Privé sous contrat (PC) ; Public (P) ; Privé hors contrat (HC)*
Adresse de l'établissement :
Code Postal : Commune :
Classe redoublée :
Projet d'études :

Signature de la mère

Signature du père

Père

NOM d'usage : Prénom :

Situation familiale : Marié Célibataire Veuf Divorcé Séparé Concubine Pacsé

Profession :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Portable : Email :

Mère

NOM : Prénom :

NOM de jeune fille :

Situation familiale : Mariée Célibataire Veuve Divorcée Séparée Concubine Pacsée

Profession :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Portable : Email :

Mode de garde si parents séparés :

Fratie

Prénom

Age

Scolarité actuelle

.....

.....

.....

.....

Documents à fournir avec le dossier

- **Frais de dossier de pré inscription : 50 €** à l'ordre de l'Ogec STA (à régler lors de l'envoi de la demande de dossier). Frais de dossiers non remboursables.
- **Bulletins de l'année de Quatrième et de l'année en cours**
- **Lettre de motivation de la famille et de l'élève**
- **Deux enveloppes timbrées non libellées**
- **Une photo d'identité récente**

ATTENTION

Le dossier de demande d'inscription est à renvoyer obligatoirement avant le rendez-vous.

CONDITION D'ADMISSION

- **Etude du dossier complet de demande de pré inscription par le chef d'établissement.**
- **Réponse du Secrétariat pour validation du dossier (prise de rendez-vous) ou dossier non retenu.**
- **Entretien avec le chef d'établissement et réponse favorable ou non.**
- **Envoi, dans les délais, des documents demandés.**
- **Décision de passage dans la classe supérieure (Juin 2018)**

